



t 04.66.83.81.42

f 04.66.83.00.72

e.mail : mairiedecardet@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2023 à 19h00

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal = 15

En exercice = 14

Qui ont pris part à la délibération = 11

Date de la convocation-diffusion

20 Septembre 2023

Date d'affichage du CR : 02 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

Etaient Présents :

Mesdames : Laëtitia FOURY, Aube MOURET, Sophie POUJOL, Sylvia VERYHA

Messieurs : Fabien CRUVEILLER, Didier DURAND, Philippe PINCHARD, Laurent ROQUE, Pierre DURANDET, Stéphane BRIONI

Absents excusés : Catherine BOUCHET, Jérémy BRITO, John HUISMAN, Nicolas ROME

Pouvoirs : Mme Bouchet à M. Roque

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent ROQUE

Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le compte-rendu du précédent Conseil Municipal.

RPQS EAU ET ASSAINISSEMENT

Mme Sophie Poujol présente les RPQS Eau et Assainissement pour l'année 2022 qui sont approuvés à l'unanimité.

Les difficultés rencontrées par le réseau d'adduction d'eau potable en matière de rendement ont fait l'objet de recherches de fuites et de travaux. Ce RPQS traduit le caractère particulièrement vieillissant du réseau.

Formation des élus

La formation des élus est pleinement prise en charge dans le cadre du DIF élus et n'a donc aucun coût pour la commune. Le conseil municipal projette d'organiser en partenariat avec le Campus des territoires une journée de formation en novembre 2024.

Projet de fresque pédagogique

Le conseil municipal acte la prise en charge financière d'un projet de fresque pédagogique à réaliser dans la cour de l'école en partenariat et sur proposition de l'association Diptyk.

Projet de Columbarium

Le conseil municipal acte le projet de réalisation d'un colombarium dans le cimetière actuel.

Festivités de fin d'année

M. Laurent Roque présente le projet et les modalités du colis (35/37 euros) et du repas de Noël à l'attention des aînés de la commune prévu le samedi 16 décembre (animation ISA, traiteur la table d'Angélique)

Par ailleurs, le conseil municipal acte la prise en charge de la prestation des « Arts scène Lapins » (spectacle et animation musicale 1100 euros) pour l'animation de la fête de Noël organisée en partenariat avec l'APE le vendredi 8 décembre 2023 sur la place de la mairie.

Eclairage public

Le conseil municipal acte le subventionnement et le lancement des phases 1 et 2 des travaux de rénovation de l'éclairage public sur la commune pour un montant restant à charge de 16051 euros (phase 1) et 14521 euros (phase 2).

Ces travaux consistent à remplacer 35 luminaires de style et 24 fonctionnels dans le cadre de la phase 1 et 33 fonctionnels, 6 résidentiels et 3 encastrés dans le cadre de la phase 2.

Les économies d'énergie sur l'ensemble du Parc complet seraient de 74,64%

Audit énergétique

LE conseil municipal sollicite auprès de Territoire d'énergies 30 la prise en charge à hauteur de 50% de l'audit (2700 euros TTC) mené dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Désignation du référent déontologue

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1-A et suivants dans leur rédaction à venir au 1^{er} juin 2023,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (article 218),

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1^{er} dont les dispositions entrent en vigueur le 1^{er} juin 2023,

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ; que le référent déontologue ne peut être choisi parmi les personnes exerçant au sein de la collectivité auprès desquelles elles sont désignées.

Considérant l'accord de la personne désignée ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal désigne Mme Marie Simon-Perez en qualité de référent déontologue des élus jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026.

Questions diverses

Le foyer communal sera mis à disposition du spectacle POEVIE proposé par la chanteuse ISA et le récitant Jean-Luc Aigoïn dans le cadre d'une soirée de solidarité pour les sinistrés du tremblement de terre au Maroc.

Le foyer sera mis à disposition de la compagnie fracasse de Ribaute les Tavernes pour la représentation d'une comédie loufoque « Petits meurtres sans conséquences » de JP Martinez.

Le foyer sera mis à disposition pour un spectacle « Tribute to Elvis – Rock in Végas ».

Mme Fanny Demeyre a été recrutée en remplacement de Sonia Testud à l'accueil de la mairie et agence postale durant son arrêt maladie (1^{er} octobre – 15 décembre).

La reprise du marquage sécuritaire au sol (Stop, cédez -le passage, passages piétons) est actée et doit faire l'objet d'un devis auprès de l'entreprise Cévennes Marquages Routiers.

Un devis sera à réaliser pour la mise en Led de la partie du stade côté mairie.

Fin de la séance à 20h20

